

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2021



Auvergne Rhône-Alpes

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 14^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2021. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Auvergne Rhône-Alpes

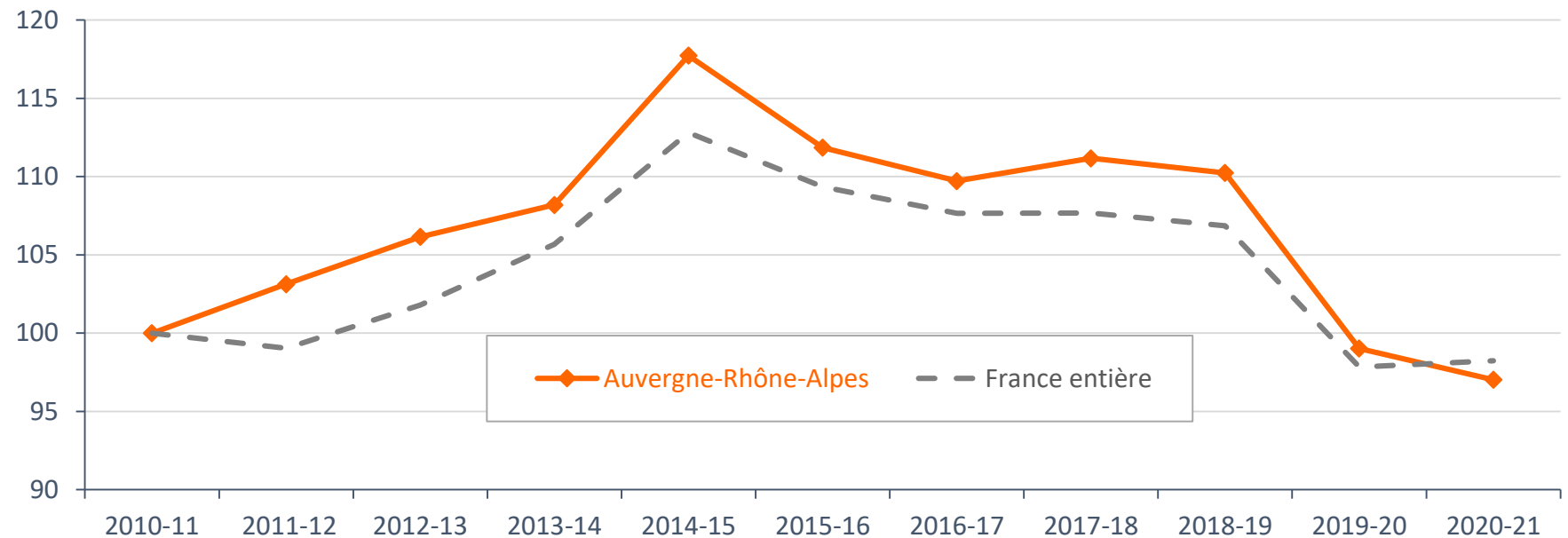
- **12** départements et **4 030** communes
- **8 090 400** habitants (2021)
Soit **12,4 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2021) : **24,2 %**
(France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans (2021) : **9,6 %**
(France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2020 : **7,0 %**
(France métropolitaine : 7,7 %)
- Taux de pauvreté (2018) : **12,7 %**
(France métropolitaine : 14,6 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS



Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Comme au plan national, le nombre de créations d'associations en Auvergne-Rhône-Alpes a enregistré, en 2019-20, sa plus forte baisse depuis 10 ans, vraisemblablement en lien avec la crise sanitaire.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	21,3	22,8
Sport	18,8	16,3
Loisirs	10,4	11,4
Social	6,1	8,5
Amicales - entraide	12,9	7,9
Education - formation	5,1	5,0
Economie	4,8	5,4
Santé	5,3	5,2
Environnement	6,0	5,8
Autres ⁽¹⁾	9,5	11,7
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2018-2019 à 2020-2021.

Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations sont créées dans le secteur social, et un peu plus dans les sports et les amicales qui regroupent les associations de classes d'âge, très présentes dans le Rhône et l'Ain.

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan national, régional et départemental.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Les sources utilisées sont :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional. Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives
Dans la région : entre 170 000 et 180 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

A partir de cette estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département, le nombre de bénévoles est estimé grâce à une enquête IFOP réalisée tous les 3 ans pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, la dernière ayant été réalisée en janvier 2019, auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus.

- 24 % des Français sont bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% ont une activité bénévole régulière (au moins une fois par semaine)

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 1,6 et 1,7 million de bénévoles
dont 660 000 à 700 000 de bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

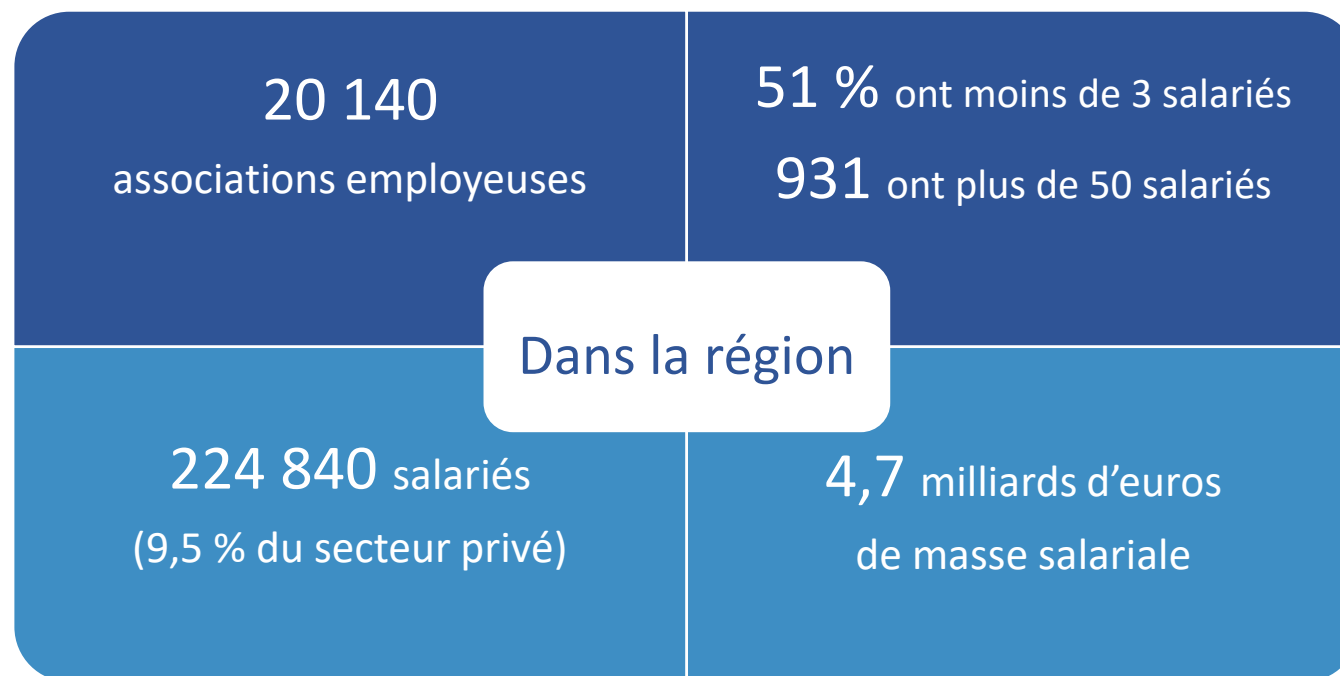


Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Les chiffres présentés ici ne peuvent donc pas être directement comparés à ceux de nos publications antérieures.

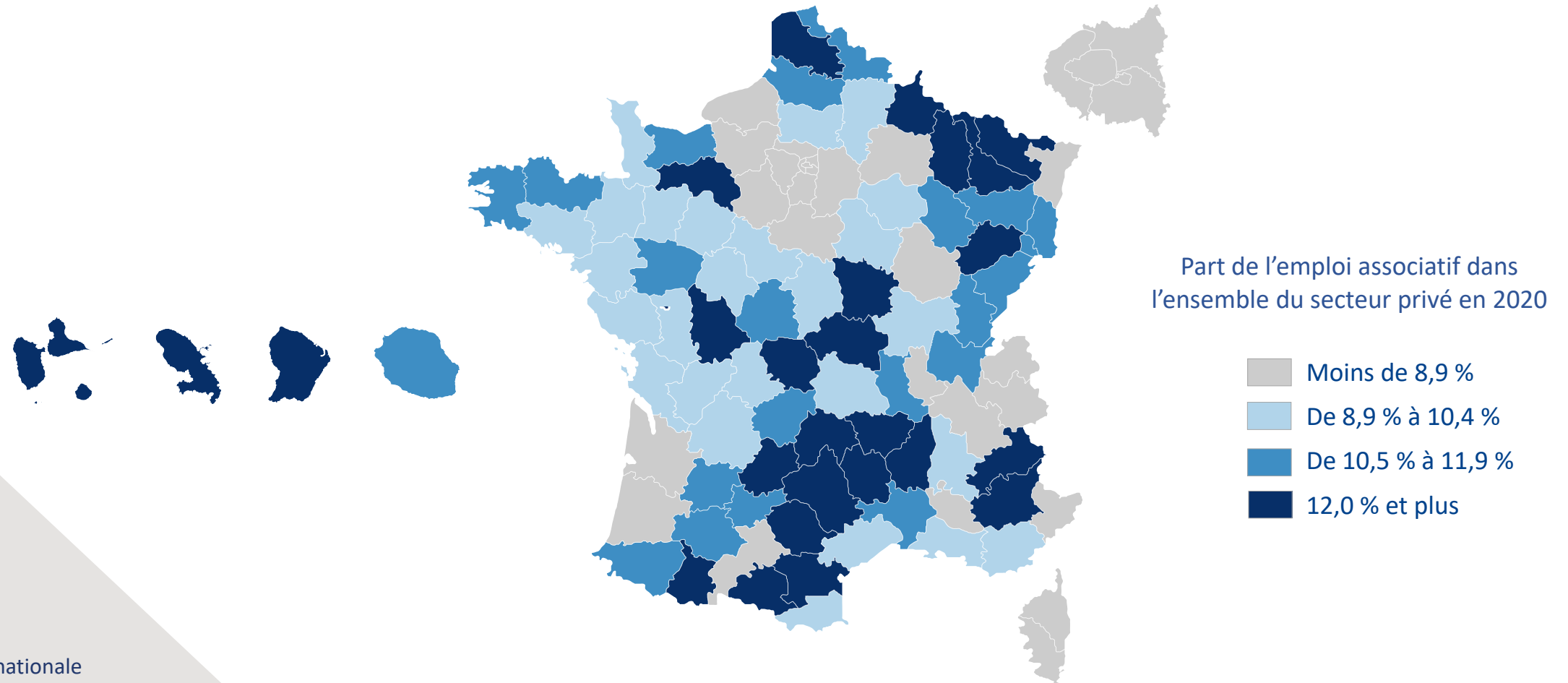
Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2020, plus de **152 700 établissements** et **1 775 600 salariés** (**9,2%** du secteur privé).



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	26 660	11,9	11,4
Sport	10 180	4,5	4,5
Santé	18 460	8,2	7,5
Social	112 180	49,9	50,4
Loisirs	3 130	1,4	1,2
Culture	4 870	2,2	2,2
Autres activités ⁽¹⁾	27 300	12,1	12,3
Autres ⁽²⁾	22 060	9,8	10,5
Total	224 840	100,0	100,0

La répartition est très proche des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs dans les secteurs de l'enseignement et de la santé légèrement plus forte en Auvergne-Rhône-Alpes.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

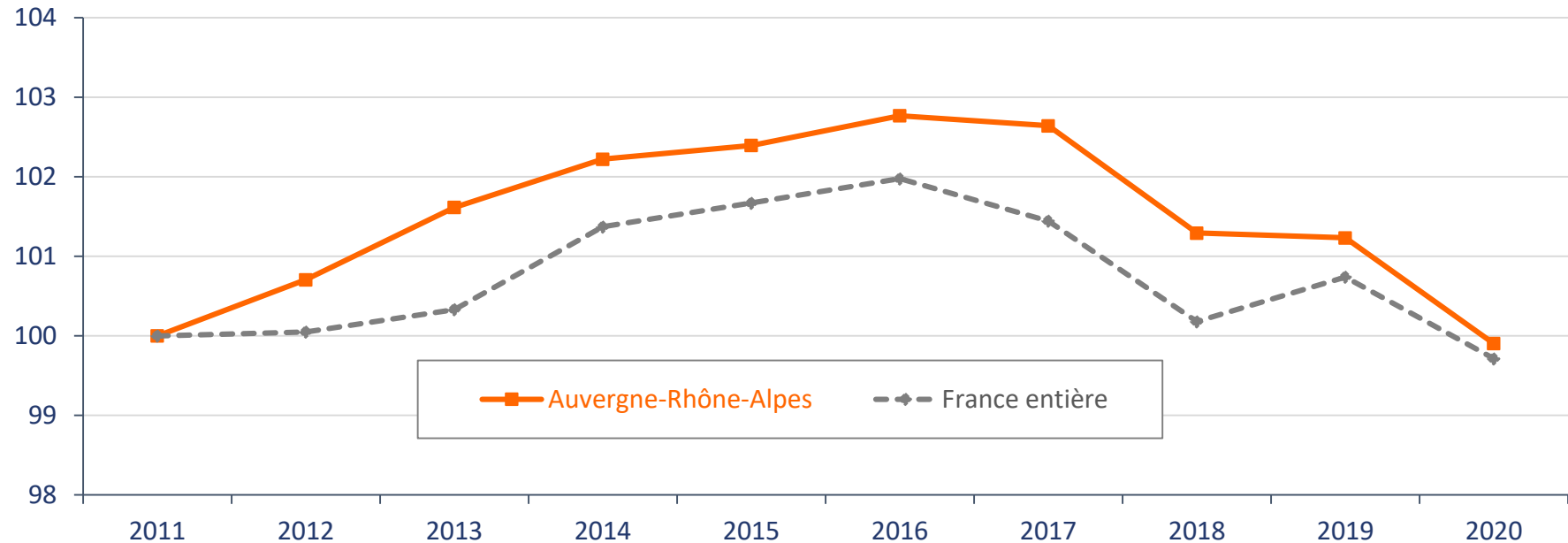
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2020. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE).

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2011)



L'évolution était un peu plus dynamique dans la région jusqu'en 2013. L'année 2018 a marqué une baisse notable, qui s'estompe en 2019 et reprend en 2020. En moyenne nationale comme dans la région, les effectifs se retrouvent sensiblement au même niveau en 2020 qu'en 2011.

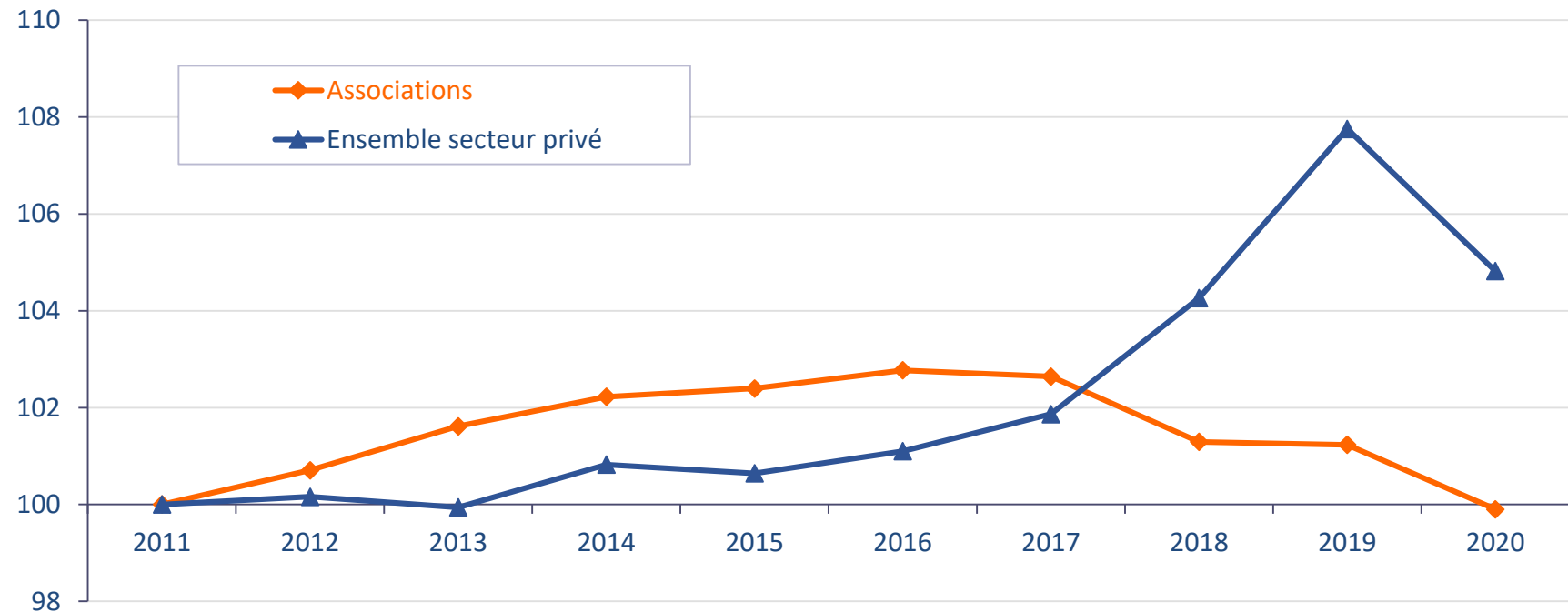
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2011)



À compter de 2018, les courbes des effectifs salariés s'écartent nettement au profit du secteur privé. Cependant, l'année 2020 est moins défavorable pour les associations.

Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

COVID-19

Où en sont les associations ?



Source : Enquête nationale COVID-3, réalisée par le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités du 30 mars au 30 avril 2021, auprès d'un échantillon de 9458 responsables associatifs.

Le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités se sont associés à la DJEPVA, dès les premiers jours de la crise sanitaire, pour permettre aux dirigeants associatifs d'exprimer leurs difficultés. Ce dialogue régulier a permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur. La 3ème enquête, menée au printemps 2021, permet de dresser un état des lieux un an après le début de la crise.

Résultats complets en ligne sur : www.recherches-solidarites.org

De multiples impacts

La crise sanitaire a bouleversé les activités, l'organisation et les relations humaines.
Les faits les plus marquants :

*Au printemps 2021, 40% des associations ayant participé à l'enquête étaient **encore quasiment à l'arrêt**, bien plus encore dans le sport, les loisirs, la culture...*

*Passée la sidération, en avril 2020, 73% des associations **ont repensé leur fonctionnement général** : le plus souvent avec l'appui du numérique et du travail à distance.*

*A l'image du télétravail, **le télébénévolat s'est largement développé** : un moyen d'action pour bien des bénévoles, en attente toutefois aussi, de rencontres et d'activités en présentiel.*

*Au fil des mois, en avril 2021, 60% des associations **ont perdu le contact avec une partie de leurs bénévoles** ; elles étaient déjà 36% au printemps 2020.*

Deux préoccupations majeures

Préoccupations exprimées à la sortie du 2^{ème} confinement (avril 2021), toujours sources d'inquiétudes depuis.

La reprise des activités

- La réouverture des structures d'accueil ou des locaux (exprimée par 71% des dirigeants)
- L'adaptation des activités dans la durée (58%)

Le maintien du lien

- La reprise ou la poursuite des relations avec les adhérents (55%)
- La (re)mobilisation des bénévoles (50%)

Au plan financier

Des situations relativement maîtrisées

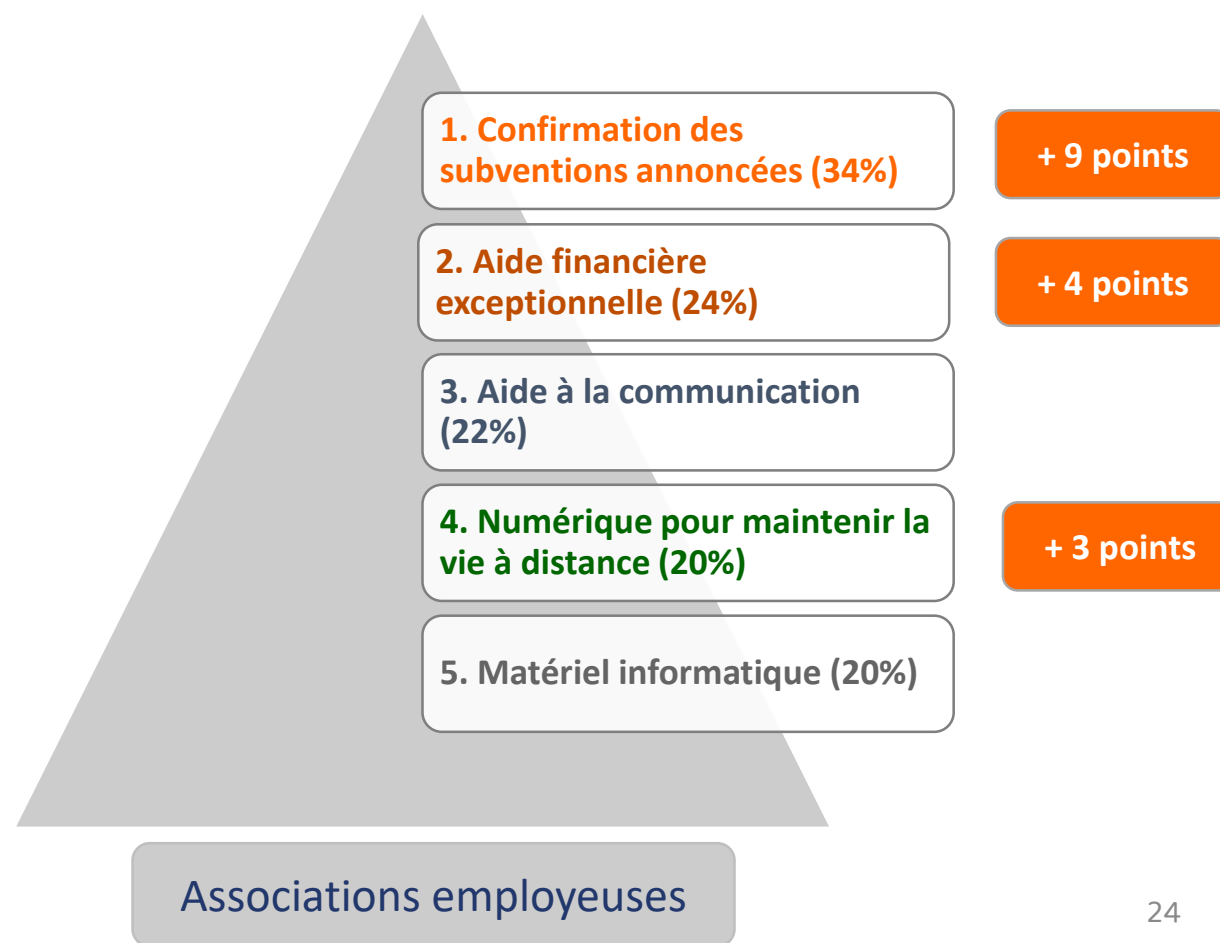
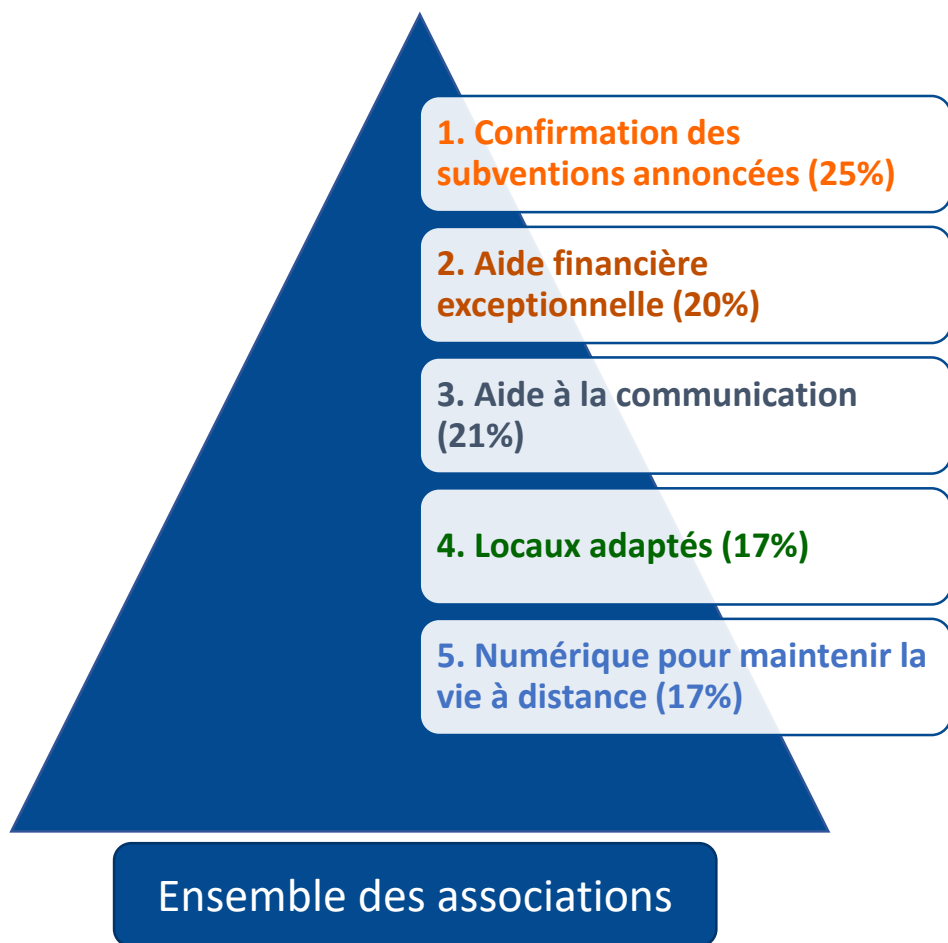
- Les résultats de l'année 2020 sont jugés acceptables par les deux tiers des dirigeants d'associations.
- Les tensions relatives à la trésorerie sont un peu moins vives, en 2021, par rapport à ce qu'elles étaient en 2020.
- 21% des associations ont bénéficié des mesures de soutien des pouvoirs publics (48% des employeurs) : fonds de solidarité, mesures sectorielles de l'Etat (culture, tourisme...), aides des départements et des communes, report des échéances fiscales et sociales...

Des impacts pourtant réels

- 76% des responsables associatifs déclarent subir les effets de la crise, dont :
 - 62% d'associations ont enregistré une perte de revenus significative ou totale
 - 54% déclarent une baisse des cotisations (27% au printemps 2020)
 - 18% indiquent une augmentation des coûts générés par la crise
- 36% des dirigeants sont préoccupés pour l'avenir.

Les besoins d'accompagnement prioritaires

De quelle nature sont vos besoins pour mener à bien vos actions dans les semaines à venir ? Les réponses à cette question sont comparables pour l'ensemble des associations, mais les besoins financiers et numériques sont plus affirmés par les employeurs.



ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activité au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la **vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 14^{ème} édition annuelle Cécile BAZIN – Marie DUROS - Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Jacques MALET